

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 30 janvier 2015

Le 30 janvier 2015, à 20 h 00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pascal DESROUSSEAUX, Maire.

Etaient présents :

Nicole BARD, Pascal DESROUSSEAUX, Marie-Christine DESROUSSEAUX, Jacky HANCKE, Laurence LAMALLE, Anne LAUGIER, Claude MARMIER, Aurelio VICQUERY.

Absente excusée : Martine CATERINO, qui donne son pouvoir à Aurelio VICQUERY.

Secrétaire de séance : Claude MARMIER.

1/ Tarif de l'étiquette de propagande (élections).

Nous devons valider le tarif que nous facturerons à la Préfecture pour l'élaboration de l'étiquette de propagande afin de préparer les prochaines élections, nous pouvons facturer entre 0.02€ et 0.06€ l'unité. Il apparaît que le coût réel se rapproche de 0,06€

Monsieur le Maire propose de valider 0,06 € l'unité.

Cette question est adoptée à l'unanimité.

2/ Modification de la délibération 2014/10-03 suite à l'obtention d'une subvention du Conseil Régional (phase 2 des travaux de la mairie)

Dans cette deuxième phase de travaux concernant la mairie, est prévu l'aménagement des locaux en vue de l'accessibilité aux personnes handicapées, dossier qui avait été chiffré à 13 764,78 €.

Nous avons la possibilité d'obtenir une subvention complémentaire d'un montant de 2 000 € de la part du Conseil Régional par l'intermédiaire de la SMPO.

Nous devons donc inclure cette subvention de 2000€ dans le décompte de nos travaux en modifiant la délibération prise le 3 octobre 2014

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

3/ Restes à réaliser 2014 (Commune – Service des Eaux).

Le reste à réaliser concerne les travaux effectués fin 2014 mais dont la facturation arrive en 2015 (écritures que l'on peut affecter au budget 2014, dépenses d'investissement).

Il s'agit, concernant la Commune, du remplacement d'un Velux dans l'appartement situé au 1er étage de la mairie, pour un montant de 940,37 €.

Il s'agit, concernant le Service des Eaux, du remplacement de 10 compteurs par la SDDEA, pour un montant de 2 370,00 €, et du remplacement du compteur de la station de captage, pour un montant de 620,30 €, soit un total de 2 990,30 €. Il est à préciser que ce compteur, estimé à plus de 20 ans d'âge, devait impérativement être remplacé au vu de sa vétusté.

Ce point est adopté à l'unanimité.

4/ Travaux de voirie : présentation du projet et adoption des devis.

Les travaux de voirie initialement prévus concernaient surtout 3 endroits du village : la place devant la mairie, la rue des AFN, et la place devant l'église, pour lesquels nous avons contacté les entreprises Colas et Roussey en 2013 pour avoir une estimation des coûts.

Monsieur le Maire souhaite étendre le périmètre de ces travaux à l'ensemble de la commune, afin de procéder à une rénovation générale et durable des infrastructures. Les trois entreprises nationales, Colas et Roussey et Eiffage ont été sollicitées en septembre 2014 pour faire un chiffrage de remise en état de chacune des rues de Bucey. Après analyse de cette étude, La commission travaux a décidé de scinder les travaux en deux lots distincts, et a lancé une consultation auprès des trois entreprises concernées, se réservant la possibilité d'étaler ces deux lots distincts sur plusieurs exercices si nécessaire. Les critères de choix établis sont : le prix : 85%, appréciation du dossier technique : 15%

Monsieur le maire nous présente à l'aide d'un tableau, la synthèse de ces devis :

travaux Voirie BUCEY		COLAS	ROUSSEY	EIFFAGE
LOT 1				
	préparation			1 000,00 €
	rue des AFN	€ 6 730,00	€ 9 180,00	€ 4 193,58
	parking église	€ 41 065,00	€ 52 338,00	€ 24 614,50
	réfection parkings existants	€ 1 756,50	€ 3 132,00	€ 2 324,79
	réfection rue Eglise partie haute	€ 8 512,50	€ 9 840,50	€ 4 548,64
total lot 1 HT		€ 58 064,00	€ 74 490,50	€ 36 681,51
note	prix 85%	54%	42%	85%
note	aspect technique 15%	13%	13%	15%
entreprise retenue	EIFFAGE	67%	55%	100%

lot 2				
	préparation			1 000,00 €
	chemin des Usages	€ 22 196,00	€ 28 085,00	14 518,25 €
	chemin des Grands Bois	€ 10 668,00	€ 11 584,00	5 022,70 €
	chemin de la Métairie	€ 10 025,00	€ 8 840,50	5 765,00 €
	rue du Presbytère	€ 8 127,50	€ 10 992,00	7 271,39 €
	rue de l'Eglise (parie basse)	*	*	1 524,30 €
	rue du Moulin	*	*	4 373,92 €
	rue du Chaillotat	*	*	3 053,46 €
	patte face chemin des Grands Bois	*	*	458,00 €
	rue du petit Chaast	*	*	2 933,70 €
	chemin de St Phal	*	*	2 891,14 €
	rue du Carrefour	*	*	4 407,00 €
	groupement 7 rues ci-dessus *	€ 24 635,00	€ 15 103,00	
total lot 2 HT		€ 75 651,50	€ 74 604,50	53 218,86 €
note	prix 85%	60%	61%	85%
note	aspect technique 15%	13%	13%	15%
entreprise retenue	EIFFAGE	73%	74%	100%

En plus de l'évidente différence de prix entre Eiffage et les deux autres intervenants, il est à noter que cette entreprise a fourni l'effort de détailler et chiffrer rue par rue le projet, de facturer au plus juste le travail à faire, afin de minimiser la dépense, elle est la seule à nous avoir fourni le plan demandé concernant l'implantation du futur parking sur la place. Eiffage dans sa proposition nous propose de réaliser un enduit superficiel de finition sur l'ensemble de la voirie concernée, ce qui n'est pas le cas des deux autres entreprises.

Concernant la situation financière de la commune, nous recevrons de la part de la Trésorerie les résultats finaux fin février ; nous devrions comptabiliser un excédent de 258500€ pour le budget de la commune et un excédent de 93200€ pour le budget du service des eaux. Les travaux seront entièrement autofinancés, nous devrions obtenir une subvention de 4500€ par le conseil régional et nous solliciterons une subvention complémentaire auprès des parlementaires pour chacun des deux projets

Nous retenons le projet l'entreprise Eiffage pour exécuter les deux tranches de travaux sur le budget 2015, les travaux devraient commencer début mai 2015.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

5/ Travaux de la mairie – phase 2 : adoption des devis.

Lors de la réunion du Conseil en octobre 2014, nous avons adopté les différents devis présentés, en calculant pour chacun une marge d'imprévus, incluse dans le devis global présenté à la Préfecture pour l'obtention d'une subvention.

Nous reprenons ensemble le tableau récapitulatif de ces différents devis :

Maçonnerie travaux extérieurs, aménagement parking handicapés dans la cour de la mairie : nous décidons de conserver l'entreprise Nunès, qui avait été retenue, pour un devis de 3 966,25 €HT, l'entreprise Carton était en deuxième position (4 195 €).

Signalisation emplacement handicapés : devis de 465,00 €HT pour l'entreprise Signature, pas de modification.

Maçonnerie travaux intérieurs, toilettes handicapés : nous conservons également l'entreprise Nunès pour un montant de 2 118,00 €HT (contre 2 486,35 pour Carton en deuxième position).

Plomberie : maintien de l'entreprise Hydrotherm, montant 1 128,19 €HT.

Electricité : maintien de l'entreprise AM2E (Gatouillat Xavier), montant 657,22 €HT.

Peinture : nous avons précédemment retenu dans notre étude préalable, l'entreprise Régis Multiservices, montant du devis 1 948,00 €HT, en continuité des travaux réalisées dans la première tranche or nous avons la possibilité d'employer Mr Gérard Cuvillier, qui propose ses services pour un montant de 1 477,10 €HT, il n'y aura pas de TVA à supporter car il travaille en micro-entreprise ; nous décidons donc de lui donner la priorité pour les travaux de peinture.

Aménagement de stores : entreprise Buro10, devis 228,00 €HT, nous ne modifions pas notre décision.

L'ensemble de ces devis est adopté à l'unanimité.

6/ Service des Eaux : Travaux 2015 – Acceptation des devis de la SDDEA.

: Travaux d'entretien sur le réservoir, et réfection de la clôture du puits de captage. Présentation du projet et adoption des devis.

-Devis de 2316€TT (2779,2 € TTC) concernant la réfection de 2 branchements au 11 rue de Saint Phal et au 10bis rue du grand Chaast.

-Devis de 828€ HT (993.6€ TTC) concernant la remise à niveau et en état de 3 bouches à clé

-Réfection du dôme du réservoir, endommagé en partie par des motos, quads, mais également gros gibiers, nous avons retenu l'entreprise Nunès, ainsi que l'entreprise ED Maçonnerie : La solution technique proposée par l'entreprise ED Maçonnerie nous semble préférable. Montant des travaux : 1136.51€ HT, (1363.81€ TTC) Une partie de ces travaux sera réalisée en sous-traitance par l'entreprise Collin, spécialiste de l'étanchéité.

-Réfection de la clôture du puits, nous avons retenu la solution proposée par l'entreprise ED maçonnerie, remplacement de poteaux béton et pose de 25 m de grillage pour un devis de 844€ HT (1012.80€TTC)cette dernière que nous avons retenue pour refaire le grillage et changer les poteaux qui le soutiennent, ainsi que pour remettre le dôme en état, cette entreprise, qui travaille en

collaboration avec Colin Etanchéité étant mieux armée pour offrir un travail de qualité.

Nous adoptons à l'unanimité ces décisions.

7/ Questions diverses.

Amicale des pêcheurs : n'ayant pas demandé de subvention en 2014, M. Vernier, président de l'amicale des pêcheurs avait obtenu en 2014 une subvention symbolique... Il nous invite à participer à un apéritif convivial sur le lieu de pêche de l'Amicale le jour de l'ouverture ou à une autre date à convenir, et a fait sa demande de subvention en bonne et due forme pour cette année.

Société de chasse : il conviendra de revoir le bail signé avec de la société de chasse, dont le président est M. Dutertre, afin que soient redéfinis les statuts. Il serait à priori souhaitable d'établir deux baux séparés pour le finage et la forêt ; le bail en cours se termine fin 2015, les articles cités dans le bail actuel ne sont plus conformes avec la législation actuelle, la date de fin de bail n'est pas non plus en adéquation avec la période de fin de chasse nous ferons le nécessaire le moment venu en nous rapprochant du président de la chasse.

Pompiers : le véhicule d'intervention de la commune a été remis en état de marche, et accepté au contrôle technique il est pourvu d'une nouvelle carte grise pour pallier à la perte de la précédente. Nous réfléchissons avec les membres du corps des pompiers au moyen de donner à l'amicale des Pompiers, les ressources nécessaires pour fonctionner comme par le passé.

Stade : des travaux d'entretien ont été effectués, du semis d'hiver répandu afin de réparer la pelouse des dégâts hivernaux, et nous avons déposé une demande de subvention au titre des fonds de concours de 1 000 € auprès de la Communauté de Communes pour l'accessibilité de nos installations à l'ASVPO.

Peinture du couloir de la mairie et de la montée d'escalier : les travaux sont presque terminés.

Travaux de mise aux normes des établissements publics pour l'accès aux personnes handicapées : nous avons reçu un courrier de relance Madame la Préfète, nous informant que nous pouvons bénéficier d'un délai supplémentaire de 3 ans pour mener à bien les travaux, à condition de répertorier l'ensemble des travaux à réaliser et définir un agenda de réalisation « sous contrôle » des travaux concernés.

Une réunion d'information est programmée le 3 février à la préfecture de Troyes

La séance est levée à 22 h 45.